



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BOLBEC

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le CCAS de BOLBEC ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'exercice 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par le Conseil d'Administration avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 sera soumis au vote par le Conseil d'Administration le 8 avril 2025.

Il pourra être consulté sur simple demande au service Finances de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux ou sur le site internet de la Ville.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientations budgétaires présenté le 5 mars dernier.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

LE BUDGET PRINCIPAL

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services du CCAS. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour le CCAS, ses principales ressources sont :

- La subvention de la Commune de Bolbec ;
- Les participations versées par l'État, et différentes subventions de fonctionnement ;
- Les produits des services publics (séjours et voyages des seniors, etc.).

Les recettes réelles de fonctionnement 2025 s'établissent à 1 231 986,20 euros.

Les dépenses de fonctionnement comportent les charges de personnel, les charges à caractère général concourant pour exemple aux dépenses liées aux séjours et voyages des seniors, les secours et les aides, les subventions aux associations, les participations aux contingents, les dotations aux provisions et les écritures d'ordre budgétaires consacrées aux amortissements. Ces dépenses permettent le fonctionnement des services proposés aux usagers de l'établissement.

Les dépenses de personnel sont estimées à 285 099,00 euros sur un montant total **des dépenses réelles de fonctionnement 2025 de 1 261 592,18 euros.**

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement auquel on additionne le résultat 2024 de la même section constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Au budget 2025, l'autofinancement prévisionnel dégagé de la section de fonctionnement s'élève à 28 090,00 euros.

b) Les dépenses de la section par chapitre :

Chapitres	CA 2022	CA 2023	Budget global 2024	CA 2024	BP 2025
011 Charges à caractère général	182 356,67	205 028,07	259 103,80	240 498,66	232 980,18
012 Charges de personnel	249 457,16	269 432,74	341 532,00	330 116,47	285 099,00
65 Autres charges de gestion courante	161 027,45	478 265,73	535 019,00	513 402,01	742 321,00
67 Charges exceptionnelles	275 893,34	0,00	0,00	0,00	0,00
68 Dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	1 192,00
TOTAUX	868 734,62	952 726,54	1 135 654,80	1 084 017,14	1 261 592,18

Globalement, la prévision 2025 des dépenses réelles de fonctionnement enregistrent une augmentation de 11,09 % par rapport au budget global 2024.

L'estimation des crédits des charges à caractère général reste prudente et tient compte du réalisé 2024. A noter que ce poste est en diminution par rapport au budget global 2024 du fait que les dépenses du Centre Municipal de Santé sont dorénavant inscrites sur un budget annexe.

Le poste « Charges à caractère général » comprend notamment :

- 69 500,00 € au titre de remboursement de dépenses au budget de la Ville ;
- 39 500,00 € pour le séjour des seniors ;
- 33 000,00 € pour le voyage des seniors ;
- 30 000,00 € pour les chèques cadeaux et colis de Noël ;
- 15 350,00 € pour le repas des anciens ;
- 12 300,00 € pour le spectacle des anciens ;
- 8 068,18 € pour les frais d'assurance (Flotte automobile, responsabilité civile, etc.) ;
- 4 176,00 € pour les prestations de service social au travail ;
- 3 500,00 € pour la location du « 13 rue des Hirondelles » ;
- 2 500,00 € pour le colis des anciens.

Le poste des charges de personnel a été consommé à 96,66 % en 2024. Les crédits prévisionnels 2025 tiennent compte des évolutions du taux de cotisation URSSAF (+1 pt) ainsi que du taux de la CNRACL (+4 pts). A noter que les dépenses du Centre Municipal de Santé en matière de traitements sont dorénavant inscrites sur un budget annexe, ceci expliquant la diminution des crédits entre 2024 et 2025.

Le poste des « Autres charges de gestion courante » comprend les inscriptions prévisionnelles suivantes :

- Les subventions aux associations suivantes :
 - Brotonne Service : 10 000,00 € ;
 - Banque alimentaire : 400,00 € ;
 - Association Aide à Domicile et Emplois Familiaux : 40 000,00 € ;
 - Association Havraise d'Action et de Promotion Sociale : 38 600,00 € ;
- Département de la Seine-Maritime pour le Fonds d'Aide aux Jeunes et le Fonds de Solidarité Logement 12 000,00 €.
- Les subventions d'équilibres versées aux budgets annexes :
 - Une subvention d'équilibre au budget annexe « Chantier d'insertion » pour **92 418,00 €** contre un montant de 71 835,00 € au budget primitif 2024 ;
 - Une subvention d'équilibre au budget annexe « Résidence Autonomie Le Val Fleuri » pour **271 319,00 €** contre 273 260,34 € en 2024 ;
 - Une subvention d'équilibre au budget annexe « Centre Municipal de Santé » pour un montant de **226 010,00 €**.
- Les autres charges de gestion courante diverses correspondent essentiellement :
 - Les secours d'urgence à hauteur de **15 000,00 €** (crédits utilisés à hauteur de 7 160,49 € en 2024 et 15 255,97 € en 2023) ;
 - Les aides sociales à hauteur de **25 000,00 €** (crédits utilisés à hauteur de 23 540,49 € en 2024 et 28 743,72 € en 2023) ;
 - Les autres secours – Noël de la solidarité à hauteur de **7 200,00 €**.

c) Les recettes de la section par chapitre :

Chapitres	CA 2022	CA 2023	Budget global 2024	CA 2024	BP 2025
013 Atténuations de charges	1 039,66	0,00	500,00	211,67	250,00
70 Produits des services	18 579,00	24 248,00	25 500,00	29 382,50	30 500,00
74 Dotations et participations	774 804,70	882 515,00	1 071 889,00	1 065 921,40	1 158 670,00
75 Autres produits de gestion courante	5 707,99	6 490,75	4 910,00	11 083,02	42 566,20
77 Produits exceptionnels	2 080,14	462,21	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	802 211,49	913 715,96	1 102 799,00	1 106 598,59	1 231 986,20

Hors excédent reporté, les recettes réelles de la section de fonctionnement sont en augmentation de 11,71 % par rapport à 2024, soit **+129 187,20 €**.

Les différents éléments envisagés pour l'équilibre du budget primitif 2024 sont :

- Une augmentation prévisionnelle de la subvention de la Ville de Bolbec de 179 633,00 € passant ainsi de 937 037,00 € au BP 2024 à **1 116 670,00 €** en 2025. Cette évolution est due à l'inscription prévisionnelle d'une nouvelle subvention d'équilibre en dépense pour le Centre Municipal de Santé, dont cette dernière sera amoindrie des participations notamment de la CPAM qui seront perçues courant 2025 sur le budget annexe.
- Une réévaluation du poste du « Produits des services » tenant compte du réalisé 2024.
- Le reversement du reliquat de l'excédent du budget annexe Résidence Autonomie « Les Sources » à hauteur de **37 506,20 €** inscrit au chapitre 75 – Autres produits de gestion courante.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du CCAS. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

Le budget d'investissement du CCAS regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : on trouve notamment les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus, ainsi que la dotation aux amortissements.

b) Les dépenses et les recettes de la section par chapitre :

Dépenses		Recettes	
16 Remboursement de caution	300,00	10 Dotations, fonds divers	2 108,00
204 Subventions d'équipement versées	125 007,73	16 Remboursement de caution	300,00
21 Immobilisations corporelles	49 801,00	204 Subventions d'équipement versées	125 345,67
27 Autres immobilisations financières	3 000,00	27 Autres immobilisations financières	3 000,00
Crédits reportés 2024	8 763,00	001 Excédent d'investissement reporté 2024	28 028,06
		040 Amortissements	28 090,00
Total Investissement	186 871,73	Total Investissement	186 871,73

Les dépenses d'équipement à hauteur de **49 801,00 €** comportent une provision pour le remplacement d'un véhicule, l'acquisition de mobiliers, de matériels de téléphonie, et de matériels informatiques pour les services du C.C.A.S. installés à l'Espace du Square.

A titre de provision, il est inscrit à hauteur de **125 007,73 €** une subvention d'équipement pour des travaux restant à déterminer à la Résidence Autonomie « Le Val Fleuri », ou pour d'autres projets dans la section d'investissement.

Les autres dépenses d'investissement comprennent les crédits pour des prêts remboursables à hauteur de **3 000,00 €**, et une provision pour le remboursement d'une caution à hauteur de **300,00 €**.

Ces dépenses sont financées principalement par l'excédent d'investissement de l'exercice 2024, ainsi que par la dotation aux amortissements.

A noter l'inscription du remboursement d'une subvention d'équipement du budget annexe de la Résidence Autonomie « Les Sources » à hauteur de **125 345,67 €**.

Pour l'équilibre du budget primitif 2025, il n'est pas envisagé d'inscrire un besoin en emprunt.

III. La dette

a) État de la dette

Au 31 décembre 2024, le Centre Communal d'Action Sociale de Bolbec ne détient aucun emprunt à son passif.

IV. Les dépenses de personnel

La structure des effectifs au 31 décembre 2024

L'effectif des emplois permanents rémunérés au 31 décembre 2024 est de 21 agents. Ces effectifs sont répartis de la manière suivante :

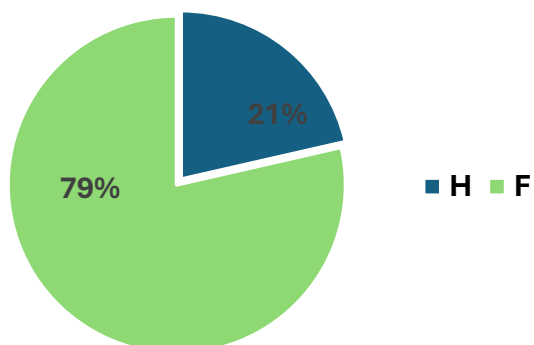
	Nombre d'agents	Équivalent Temps Plein (ETP)
TITULAIRES ET STAGIAIRES	6	5,30
CONTRACTUELS	4	3,20
CDI	4	3,29
CDDI	10	7,43
	24	19,22

	TITULAIRE	CDI	CDD	ETP
CAT A	1	2	3	5,06
CAT B	1	-	-	1,00
CAT C	4	2	1	5,73
	6	4	4	11,79

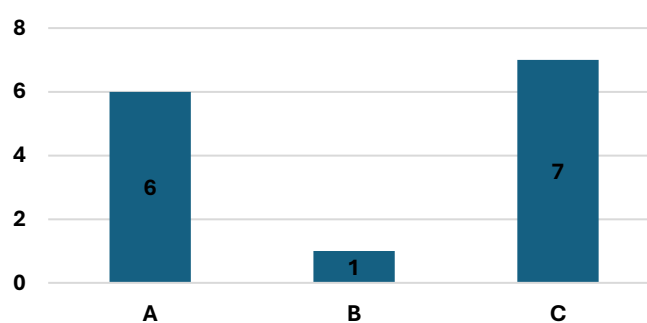
REPARTITION PAR BUDGET

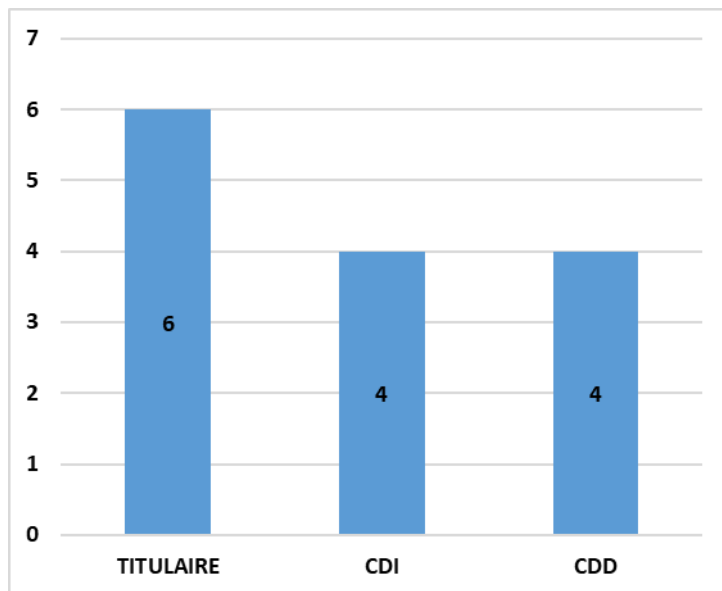
	Budget principal	Résidence le Val Fleuri	Chantier d'insertion	Centre Municipal de Santé
ETP	4,17	3,96	8,89	2,2

CCAS - Personnel permanent hors remplaçante



Répartition par catégorie





→ Création du Centre Municipal de Santé

L'ARS a validé l'ouverture du Centre Municipal de Santé en novembre 2024. Les consultations ont débuté au 26/12/2024. Deux médecins ont été recrutés : 1 à temps complet et 1 autre à temps non complet (0,20%). En 2025, le Centre municipal de santé s'agrandira avec la mise à disposition d'un médecin à TNC qui interviendra 1/2 journée par semaine (5h) au 4 février 2025 et le recrutement d'une assistante médicale à temps complet à compter du 24 février 2025. Ce nombre sera susceptible d'évoluer en fonction de candidats potentiels.

→ Administration

- Départ à la retraite d'un agent au 01/07/2025
- Départ à la retraite de la remplaçante à l'accueil au 01/01/2025
- Recrutement d'un agent d'accueil (50%) au 01/03/2025 et d'un agent administratif (50%) au 01/04/2025 afin d'assurer un tuilage

→ Résidence autonomie le Val Fleuri

- Recrutement d'un Responsable Sénior à compter du 01/03/2025
- Non remplacement d'un départ à la retraite au 01/07/2025

→ Chantier d'insertion

Durant l'année 2024, 16 salariés ont été présents :

- Pour 2024, 6 sorties ont été réalisées :
 - 2 dans un emploi de transition (contrat de - 6 mois ou contrats aidés)
 - 2 fins d'agrément
 - 1 non-renouvellement de contrat à l'initiative de l'employeur
 - 1 licenciement
- Accompagnement social et professionnel
 - 4 salariés ont réalisé des périodes de mise en situation en milieu professionnel
 - Tous les salariés ont participé aux cafés de l'emploi et à des job dating "espaces verts"
 - Actions de découvertes des métiers du secteur animalier et du spectacle

Formation

- Savoirs essentiels : 1 salarié
- Estime et confiance en soi : 2 salariés
- Préparateur de commande : 1 salarié
- Chantiers extérieurs
 - 6 chantiers extérieurs ont été réalisés en 2024

Les heures complémentaires et supplémentaires en 2024

	Nombre d'heures	Montant
Heures complémentaires	1 308 h	16 426,04 €

Heures supplémentaires	750 h	17 563,02 €
	2 058 h	33 989,06 €

La politique sociale

Ci-dessous, la participation employeur aux dispositifs de complémentaire santé et de prévoyance :

	Montant de la participation	Nombre d'agents	Montant
Santé	20 € net	3	864,36 €
Prévoyance	8 € net	12	1 190,51 €
			2 054,87 €

L'action sociale

La collectivité adhère également au CNAS qui **propose des services diversifiés en faveur des agents** : des bons plans et réductions pour les activités sportives, de loisirs ou encore les sorties culturelles (cinéma, théâtre, musées, parcs d'attractions...), des aides pour partir en vacances. La cotisation s'élève à : 217 € pour les agents actifs et 141 € et les retraités. Le montant versé au CNAS en 2024 s'est élevé à **7 254,31 €**.

Détail des prestations	Nombre d'utilisateurs	Montant
Aides	10	2 187,00 €
Avantage	1	1,51 €
Billetterie	9	797,26 €
Chèque bonifiés	2	118,40 €
Chèque vacances	8	1 000,00 €
Voyagiste	2	364,97 €
		4 469,14 €

LE BUDGET ANNEXE « RESIDENCE AUTONOMIE LES SOURCES »

Le résultat 2024 est constitué ainsi :

- Excédent de fonctionnement : 43 357,20 €
- Excédent d'investissement : 131 644,30 €
- Soit un excédent total de : 175 001,50 €
- Reste à réaliser en investissement :
- Dépenses : 8 750,63 €
- Recettes : 0,00 €

Les résultats de l'exercice sont repris dans chaque section au BP 2025.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles de fonctionnement	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024 Provisoire	BP 2025
011 Charges à caractère général	100 467,32	76 017,78	32 460,00	20 208,09	3 000,00
012 Charges de personnel	94 889,32	88 072,14	0,00	0,00	0,00
016 Dépenses liées à la structure	91 515,87	98 810,77	93 302,05	58 196,82	40 357,20
002 Déficit de fonctionnement	21 166,49	2 499,89	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	308 039,00 €	265 400,58 €	125 762,05 €	78 404,91 €	43 357,20 €

Recettes réelles de fonctionnement	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024 Provisoire	BP 2025
017 Produits de la tarification	159 141,80	125 739,13	76 500,00	77 302,16	0,00
018 Autres produits relatifs à l'exploitation	144 807,06	173 770,50	15 153,00	9 514,92	0,00
019 Produits financiers	1 590,25	0,00	0,00	835,98	0,00
002 Excédent reporté	0,00	0,00	34 109,05	34 109,05	43 357,20
TOTAUX	305 539,11 €	299 509,63 €	125 762,05 €	121 762,11 €	43 357,20 €

Pour l'exercice 2025, il est prévu de clôturer comptablement ce budget annexe par le reversement au budget principal du CCAS de l'excédent de fonctionnement 2025 estimé à **37 506,20 €**.

Le poste des « Charges à caractère général » comporte des crédits à hauteur de **3 000,00 €** pour solder les dernières factures de fonctionnement.

Pour la section d'investissement, en tenant compte d'un report 2024 de **8 750,63 €**, le reliquat des crédits 2025 est estimé à **125 345,67 €** qu'il est prévu de reverser sur le budget principal du CCAS.

LE BUDGET ANNEXE « RESIDENCE AUTONOMIE LE VAL FLEURI »

Le résultat 2024 est constitué ainsi :

- Déficit de fonctionnement :	-40 822,38 €
- Excédent d'investissement :	7 824,12 €
Soit un déficit total de :	-32 998,26 €

Reste à réaliser en investissement :

- Dépenses :	3 381,63 €
- Recettes :	22 962,25 €

Les résultats de l'exercice sont repris au BP 2025 dans chacune de sa section sans affectation du résultat.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles de fonctionnement	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024 Provisoire	BP 2025
011 Charges à caractère général	158 756,00	196 646,57	181 241,66	176 590,88	178 090,00
012 Charges de personnel	107 727,84	115 150,29	224 376,00	184 638,96	213 987,00
016 Dépenses liées à la structure	269 203,31	284 282,65	305 615,00	306 705,04	332 919,62
002 Déficit reporté	0,00	0,00	105 038,34	105 038,34	40 822,38
TOTAUX	535 687,15 €	596 079,51 €	816 271,00 €	772 973,22 €	765 819,00 €

Recettes réelles de fonctionnement	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024 Provisoire	BP 2025
017 Produits de la tarification	445 235,03	357 433,88	500 000,00	393 920,84	450 000,00
018 Autres produits relatifs à l'exploitation	119 143,31	43 093,41	314 771,00	337 717,00	314 819,00
019 Produits financiers	1 929,05	753,91	1 500,00	513,00	1 000,00
002 Excédent reporté	59 139,73	89 759,97	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	625 447,12 €	491 041,17 €	816 271,00 €	732 150,84 €	765 819,00 €

Pour l'exercice 2025, le chapitre du produit de la tarification a été revu à la hausse par rapport au réalisé 2024, tenant compte de la régularisation des baux à la suite du « transfert » des locataires de la résidence Les Sources vers la résidence Le Val Fleuri.

Le poste « 018 Autres produits relatifs à l'exploitation » comprend la subvention d'équilibre versée du budget principal du C.C.A.S. à hauteur de **271 319,00 €**.

Le poste « 012 Charges de personnel » tient compte des agents initialement imputés sur le budget annexe Résidence Autonomie Les Sources affectés dorénavant sur le présent budget annexe.

Les investissements inscrits sont : le remboursement de cautions (**9 000,00 €**), des travaux sur un ascenseur (**15 000,00 €**), le remplacement de divers équipements et d'achat de mobilier et outillages (**2 000,00 €**), l'achat d'équipement de type « Cumulus » à (**2 500,00 €**), et le contrat de chauffage pour la provision de remplacement d'équipements (**3 400,00 €**).

Ces investissements seront financés par les cautions (**9 000,00 €**), l'excédent constaté au 31 décembre 2024 (**7 824,12 €**), les amortissements de l'exercice (**6 113,00 €**) et le F.C.T.V.A (**2 105,00 €**).

LE BUDGET ANNEXE « CHANTIER D'INSERTION »

Le résultat 2024 est constitué ainsi :

- Excédent de fonctionnement :	14 819,79 €
- Excédent d'investissement :	3 267,60 €
Soit un excédent total de :	18 087,39 €
Reste à réaliser en investissement :	
- Dépenses :	0,00 €
- Recettes :	0,00 €

L'excédent global de l'exercice d'un montant de **18 087,39 €** est repris dans chaque section au BP 2025 dans chaque section.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles de fonctionnement	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024 Provisoire	BP 2025
011 Charges à caractère général	25 021,40	20 076,44	31 300,66	19 671,76	21 009,79
012 Charges de personnel	283 378,47	281 918,28	251 438,00	245 687,43	263 306,00
65 Autres charges de gestion courante	726,38	111,36	1 210,00	3,22	810,00
67 Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68 Dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	171,00
TOTAUX	309 126,25 €	302 106,08 €	283 948,66 €	265 362,41 €	285 296,79 €

Recettes réelles de fonctionnement	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024 Provisoire	BP 2025
013 Atténuations de charges	2 058,63	2 817,89	2 500,00	1 184,30	1 100,00
70 Produits des services	8 455,00	5 855,00	8 000,00	2 635,00	8 000,00
74 Dotations et participations	287 197,02	329 542,00	252 764,00	254 198,86	272 418,00
75 Autres produits de gestion courante	0,29	3,02	10,00	0,09	0,00
77 Produits exceptionnels	1 151,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002 Excédent reporté	30 072,58	1 521,19	30 532,66	30 532,66	14 819,79
TOTAUX	328 934,52 €	339 739,10 €	293 806,66 €	288 550,91	296 337,79 €

Les principales recettes de ce budget annexe sont constituées d'une participation prévisionnelle de l'État à hauteur de **180 000,00 €** ainsi que du budget principal du C.C.A.S. à hauteur de **92 418,00 €** contre 182 972,00 € pour le réalisé 2024.

L'investissement inscrit concerne une provision pour l'acquisition de matériels et d'outillages à hauteur de **14 448,60 €**. Ils seront financés par le F.C.T.V.A à hauteur de **140,00 €**, les amortissements de l'exercice (**11 563,00 €**), et l'excédent constaté au 31 décembre 2024.